



Saint-Lô, le 13 février 2014

Le président du conseil général

à

Monsieur le président - Lucien POIROT  
Bureau du port  
Place Auguste Contamine  
50550 SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

**PÔLE "DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE"**

*Direction des mobilités et  
de l'exploitation portuaire*

*Service de l'exploitation portuaire*

Affaire suivie par : Philippe CHARPENTIER

T. 02 33 05 99 92

F. 02 33 05 90 41

Courriel : philippe.charpentier@manche.fr

**N/Réf** : 2014-016-SEP-PC/SLB

**Objet** : port de St Vaast la Hougue, CLUPP

Monsieur le président,

Par courrier en date du 7 janvier 2014 vous me faites part de vos remarques sur le fonctionnement du conseil portuaire du port de SAINT-VAAST-LA-HOUGUE. En particulier, vous estimez que les membres élus, pour représenter la plaisance aux conseils portuaires, ne sont pas assidus et représentatifs de cette activité. A ce titre, vous souhaitez que l'Association Usagers du Port de Plaisance de St-Vaast (AUPPSV), que vous présidez, y soit représentée.

Je vous précise que le Département de la manche, mène, depuis les lois de décentralisation de 1984, une politique volontariste de restauration, de conservation et de mise en valeur du patrimoine portuaire départemental, dans les 14 ports départementaux, tout en s'attachant à informer et communiquer régulièrement, avec tous les usagers des différentes activités (pêche, plaisance, commerce), au travers des deux conseils portuaires organisés annuellement, dans chacun des ports.

Les membres de ces conseils portuaires sont élus conformément aux dispositions réglementaires du code des ports maritimes. Ainsi, pour le port de SAINT-VAAST-LA-HOUGUE les dernières élections ont eu lieu le 18 novembre 2010 et ont abouti à la nomination des différents membres pour une durée de 5 ans soit jusqu'à la fin 2015. En conséquence, il convient donc d'attendre cette échéance et les résultats des prochaines élections qui seront organisées par mes services pour que des représentants de votre association puissent y participer après avoir été élus.

En ce qui concerne le déroulement des derniers conseils portuaires, sur SAINT-VAAST-LA-HOUGUE, je vous indique que le quorum réglementaire a toujours été atteint et qu'aucun n'a été annulé pour absence de membre.

**POUR NOUS ÉCRIRE**

Conseil général de la Manche  
50050 SAINT-LÔ CEDEX  
T. 02 33 055 550

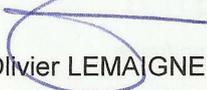
[manche.fr](http://manche.fr)

MANCHE DURABLE

Par ailleurs, vous sollicitez une réunion du CLUPP (Comité Local des Usagers Permanents des installations Portuaires de Plaisance) je vous informe qu'il sera organisé en fin de l'année 2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du conseil général  
Pour le président et par délégation  
Le directeur  
des mobilités et de l'exploitation portuaire

  
Olivier LEMAIGNEN

Copie à :

- M. Erick BEAUFILS - PDG de la SPL de Saint-Vaast-la-Hougue
- M. Jean LEPETIT – conseiller général du canton de Quettehou
- Mme Françoise NOEL - Directrice de la SPL de Saint-Vaast-la-Hougue
- APN